



RSI recouvrement 2011

Par camilles

Bonjour,

j'ai eu un recouvrement RSI en 2011, j'ai contesté à l'époque .
Mon dossier est passé au tribunal 2 fois .J'ai jamais eu à ce jour une suite.
Est ce que aujourd'hui en 2024 la RSI peux me reclamer quelque chose.

Merci